



LE PARC DES VOLCANS D'Auvergne lance LE PLAN DE PAYSAGE PARTICIPATIF « VALLÉE DE LA RHUE / VAL DE SUMÈNE »

➤ COMMUNIQUÉ DE PRESSE | le 5 AVRIL 2018

Situé à la limite ouest du Parc, ce territoire fait face à divers enjeux paysagers : attractivité des centres-bourgs, espaces naturels à valoriser, etc. En associant activement les habitants des 9 communes cantaliennes concernées, le syndicat mixte du Parc entreprend dès mai 2018 la mise en oeuvre d'un plan de paysage. Avec cette démarche originale, le paysage est vecteur de développement local, de qualité de vie et d'attractivité.

Le plan de paysage, un levier pour le développement local

Au service des élus, cet outil permet de repenser et mettre en cohérence les interventions en matière d'aménagement du territoire. Il repose sur une implication forte des habitants avec comme point de convergence, **le paysage, qu'il soit remarquable ou quotidien**, habité ou naturel.

Quels sont les objectifs du projet ?

Pour le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne qui pilote ce projet, l'objectif est d'**améliorer le cadre de vie** et de **renforcer l'attractivité de ce secteur**, en valorisant les paysages et les patrimoines naturels et bâtis.

Tout au long de la démarche, il s'agit de sensibiliser les habitants à la question du paysage à travers l'organisation de temps d'échanges (**balades paysagères, soirées-débats, ateliers participatifs...**) et de construire collectivement un **plan d'actions**.

Elus, habitants et associations sont conviés à participer aux décisions concernant le devenir de leur paysage.

Le déroulé du projet

L'étude se déroulera **de mai à décembre 2018** en 3 étapes :

1. Diagnostic du territoire et appropriation des enjeux paysagers (avril-mai).
2. Définition des objectifs de qualité paysagère (juin-août).
3. Réalisation d'un plan d'actions (septembre-novembre).

Quels sont les résultats attendus ?

Le syndicat mixte du Parc accompagnera la **réalisation d'actions concrètes** définies dans le cadre du plan d'actions. Par exemple : requalification des espaces publics et des entrées de bourgs, reconstruction de murets en pierre sèche (chantier participatif), élaboration d'une stratégie pour la revitalisation des centres-bourgs, réinvestissement de locaux vacants, valorisation du patrimoine bâti, mise en valeur de sites naturels emblématiques, etc.

Le périmètre du plan de paysage : Vallée de la Rhue / Val de Sumène

Ce secteur est situé à la limite ouest du Parc, entre **plateaux granitiques** modelés par d'anciens glaciers et **reliefs volcaniques des Monts du Cantal**.

Il comprend des sites touristiques (les gorges de la Rhue et ses forêts anciennes par exemple) et des villages au patrimoine architectural remarquable. Ce territoire fait face à divers enjeux paysagers : attractivité des centres-bourgs (espaces publics à améliorer, patrimoine bâti à restaurer, etc), espaces naturels à valoriser, etc.

9 communes cantaliennes sont concernées : Antignac, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Condat, Menet, Montboudif, Riom-ès-Montagnes, Saint-Amandin, Saint-Etienne-de-Chomeil et Trémouille.

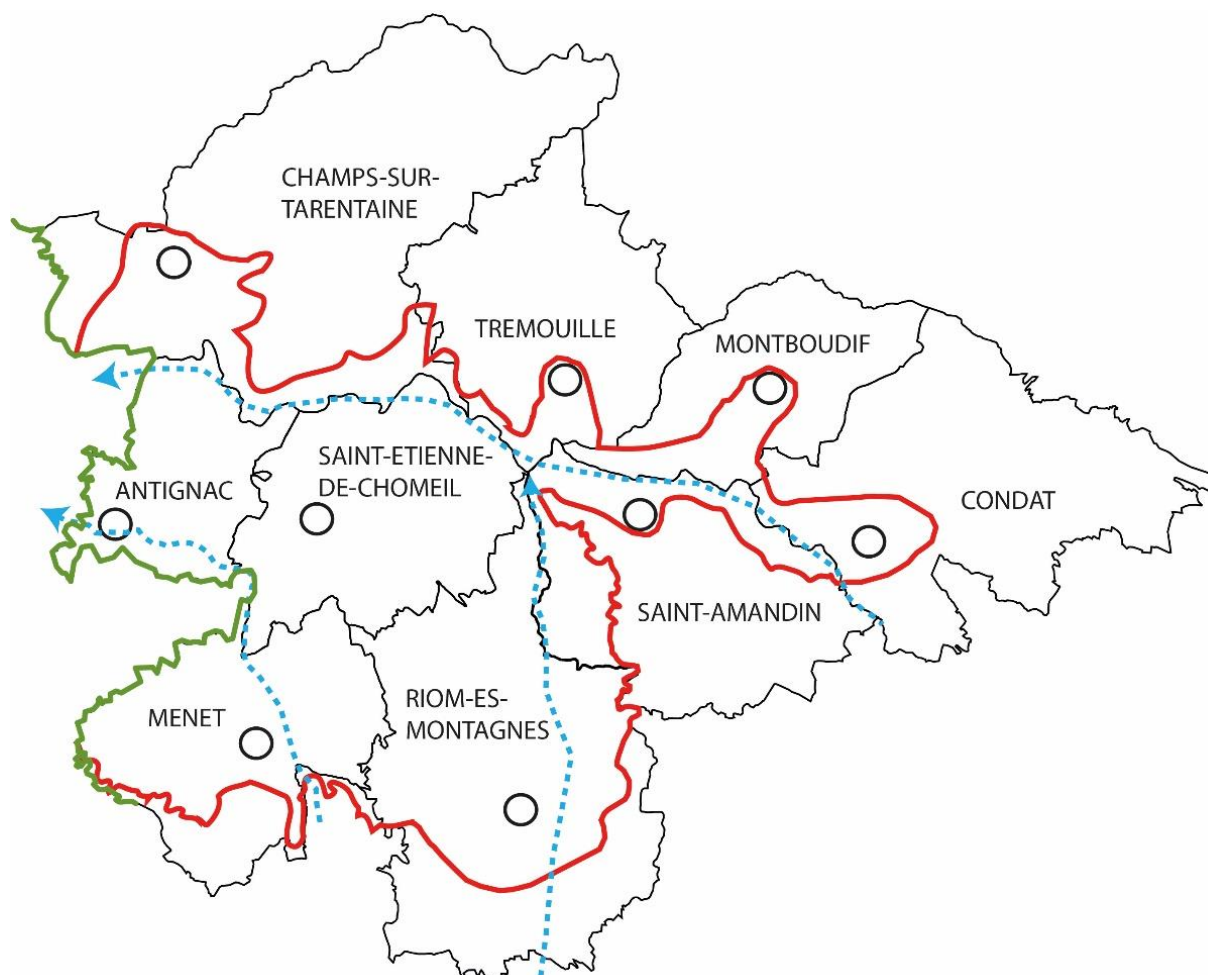
Contact technique Clément PAYET, chargé de mission Urbanisme et paysage

tél. : 04 73 65 64 18 | cpayet@parcdesvolcans.fr

Contact presse Anne DASRIAUX, chargée de communication | tél. : 04 73 65 64 38 |

adasriaux@parcdesvolcans.fr

Bureaux puydômois Montlosier - 63970 Aydat | Tél. : 04 73 65 64 00



Rouge : périmètre d'étude (Vallée de la Rhue et Val de Sumène)
Vert : limite ouest du PNRVA
Bleu : Grande Rhue, Petite Rhue, Sumène et Véronne
Cercle noir : centre-bourg